

**Délibération n°DEL-23-1158**

**Vœu des groupes des Indépendants, Métropole d'Avenir et  
Métropole Solidaire Ecologique et Démocratique sur les nuisances  
sonores liées à l'activité aérienne nocturne de l'Aéroport Toulouse-  
Blagnac**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi sept décembre à neuf heures trente-et-un, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Le Bascala - Bruguières.

**Participants**

Afférents au Conseil :	133
Présents :	94
Procurations :	20
Date de convocation :	01 décembre 2023

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Lespinasse	M. Alain ALENCON
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, Mme Isabelle FERRER, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, Mme Marine LEFEVRE, Mme Souhayla MARTY, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	Mme Corinne CURVALE, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Victor DENOUVION
M. Michel BEUILLE	Franck RIBEYRON
Mme Sophie LAMANT	Dalila COUSIN
M. Thierry DUHAMEL	Alain ALENCON
Mme Patricia PARADIS	François BRIANÇON
M. Michel ROUGE	Pascal BOUREAU
M. Honoré NOUVEL	Camille POUPONNEAU
M. Alain SUSIGAN	Robert MEDINA
Mme Dominique FAURE	Serge JOP
Mme Maroua BOUZAIDA	Nina OCHOA
M. Sacha BRIAND	Gaëtan COGNARD
M. Henri DE LAGOUTINE	Jean-Paul BOUCHE
Mme Ghislaine DELMOND	Marine LEFEVRE
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Nicole YARDENI
M. Francis GRASS	Daniel ROUGE
M. Djillali LAHIANI	Nadia SOUSSI
M. Jean-Michel LATTES	Jean-Jacques BOLZAN
Mme Julie PHARAMOND	Fella ALLAL
M. Dominique FOUCHIER	Corinne CURVALE
M. Romain VAILLANT	Karine TRAVAIL-MICHELET

### **Conseillers excusés**

Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA
Cugnaux	M. Thomas KARMANN
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Toulouse	Mme Michèle BLEUSE, Mme Hélène CABANES, M. Romain CUIVIVES, M. Aymeric DEHEURLES, M. Jamal EL ARCH, M. Vincent GIBERT, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, M. Maxime LE TEXIER, Mme Hélène MAGDO, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Agathe ROBY
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER

## Délibération n° DEL-23-1158

# Vœu des groupes des Indépendants, Métropole d'Avenir et Métropole Solidaire Ecologique et Démocratique sur les nuisances sonores liées à l'activité aérienne nocturne de l'Aéroport Toulouse-Blagnac

## Exposé

---

L'aéroport Toulouse-Blagnac est un atout majeur de notre territoire. Néanmoins, les nuisances sonores en cœur de nuit, c'est-à-dire entre minuit et 6h du matin, pénalisent certaines communes de la Métropole, ainsi que leurs habitants.

Le Pacte « gagnant/gagnant » qui a été élaboré entre les différents acteurs concernés comme l'Aéroport Toulouse-Blagnac et l'Etat à travers la Préfecture de la Haute-Garonne, mais aussi les associations de riverains et les Maires des communes concernées, engage une démarche louable qui a permis d'effectuer des études sur les nuisances sonores.

Ainsi, la Métropole est attachée à une disparition effective des vols commerciaux passagers entre minuit et 6h, pour réduire les nuisances subies par les riverains.

Considérant les échanges récents du Président et des Vice-Présidents délégués concernés avec l'Aéroport Toulouse-Blagnac et les compagnies aériennes, le Conseil de Toulouse Métropole réuni le 7 décembre 2023,

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

Salue le travail réalisé dans le cadre des ateliers du territoire pour réduire drastiquement les vols commerciaux en cœur de nuit, et demandent à la société de l'Aéroport Toulouse-Blagnac d'arriver à la suppression totale des vols dits « programmés » en cœur de nuit, d'ici la fin du mandat.

### Article 2

Demande qu'un travail spécifique soit effectué dans le cadre de l'étude d'impact selon une approche équilibrée sur les vols dits « basculants », programmés avant minuit, mais qui, pour cause de retards, basculent en cœur de nuit ; il sera attentif aux résultats de ce travail.

**Article 3**

Rappelle la nécessité d'un travail partenarial et transparent avec l'ensemble des acteurs concernés (Elus, services de l'Etat, Aéroport et compagnies aériennes, associations de riverains, etc.), afin de garantir une réelle information de l'ensemble des riverains de la Métropole.

**Résultat du vote :**

Pour	114
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 14/12/2023

Reçu à la Préfecture le 14/12/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC